



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation : le 11 juin 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 19h01

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 23
- Ayant pris part au vote : 23
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; JANNIN Jean-Pierre suppléant de M. Vincent FIÉTIER ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; FIÉTIER Vincent ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PHILIPPE Lionel ; ROUX Jean-Hugues ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT ;

C.C.L.L : COULET Gérard ; MESNIER Christian ; NICOLET Mickaël

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : MONNIER Alain

Procuration de vote :

Mandant : MESNIER Christian

Mandataire : STADELMANN Jean-Claude

**Objet : 9A. État des actes de gestion courante pris par Monsieur le Président dans le cadre de ses délégations
2024/06_17-37**

ÉTAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a accordé à M. le Président, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre du 1^{er} mars 2024 au 31 mai 2024.

1. Comptabilité

- a. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à l'ASCOMADE, Association de collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement : 1 617,50 € TTC (acompte de 50%)
- b. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à PFCEEDD, Plateforme Franc-Comtoise d'éducation à l'environnement et au développement durable : 90 € TTC
- c. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à ATMO Franche-Comté, Surveillance de la qualité de l'air : 500 € TTC
- d. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à AMORCE, réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux en matière de politiques Energie-Climat des territoires et de gestion territoriale des déchets : 2 424 € TTC
- e. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à l'AUDAB, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon : 1 000 € TTC
- f. Arrêté n°2024-05 portant sur la nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès aux déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »
 - Il est mis fin aux fonctions de Madame Marion BLANCHARD en tant que mandataire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 8 juin 2024.
 - Madame Nathalie CHOLLEY est nommée régisseur « titulaire » de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 3 juin 2024, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n°2017-06

2. Marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (5 538 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (221 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) :

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un écocentre sur la commune d'Ornans M°24-04	18/03/2024	SAS BE MACO	89000	95 400 €
Prestations d'impression et de reprographie dans le domaine de la communication M°23-59	25/03/2024	Titulaire 1 : ESTIMPRIM Titulaire 2 : IMPRIMERIE SIMONgraphic	25110 25290	Minimum par titulaire : 6 000 € Maximum pour les 2 : 120 000€
Prestation d'appui aux communes pour l'entretien d'un site de compostage de village M°24-201	16/04/2024	COMMUNE DE QUINGEY	25440	500 €
Maintenance préventive et curative des installations de chauffage/climatisation et d'eau sanitaire sur les installations du SYBERT M°24-01	16/04/2024	EIMI	25480	220 000 €
Maintenance des portes et portails sur les installations du SYBERT M°24-01	16/04/2024	ACCESS CONTROL	25640	210 000 €
Mission de contrôle technique relative aux travaux de construction d'un écocentre sur la commune d'Ornans M°24-10	22/05/2024	QUALICONSULT	21121	8 930 €
Réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères du SYBERT M°24-11	31/05/2024	GAIA CONSEILS	71590	53 900 €

3. Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT	Montant de l'avenant HT	Date de signature de l'avenant
Avenant n°1 au marché n° 23-23 « Maintenance du site internet du SYBERT » Objet : Augmentation du montant + prolongation durée	IDFR	8 500 €	500 €	22/05/2024
Avenant n°2 au marché n° 21-69 «Prestation d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective en milieu scolaire» Objet : Correction durée du marché	ORGANEO	49 500 €	/	13/05/2024
Avenant n°2 au marché n° 21-54 «Prestations de maintenance du réseau de lutte contre l'incendie» Objet : Changement de SIRET	UXELLO	104 760 €	/	25/03/2024
Avenant n°2 au marché n° 23-06 «Prestations de location de bennes de 30 et 35 m3 étanches et compartimentées avec chargement latéral et/ou par le toit» Objet : Ajout prix nouveaux	CUINET SOLUTIONS DECHETS	Minimum : 12 000 € Maximum : 40 000 €	/	18/03/2024

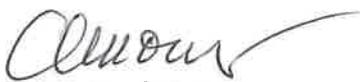
<p>Avenant n°2 au marché n° 20-57 «Prestations de prise en charge et traitement des déchets issus de la déchetterie provisoire du SYBERT, située sur la commune d'Ornans - Lot n°1 : traitement des incinérables» Objet : Changement SIRET</p>	<p>CUINET SOLUTIONS DECHETS</p>	<p>accord-cadre sans minimum, ni maximum</p>	<p>/</p>	<p>12/03/2024</p>
<p>Avenant n°2 au marché n° 20-58 « Prestations de prise en charge et traitement des déchets issus de la déchetterie provisoire du SYBERT, située sur la commune d'Ornans - Lot n°2 : traitement des déchets de chantier » Objet : Changement SIRET</p>	<p>CUINET SOLUTIONS DECHETS</p>	<p>accord-cadre sans minimum, ni maximum</p>	<p>/</p>	<p>12/03/2024</p>
<p>Avenant n°2 au marché n° 20-59 « Prestations de prise en charge et traitement des déchets issus de la déchetterie provisoire du SYBERT, située sur la commune d'Ornans - Lot n°3 : traitement des cartons/ferrailles» Objet : Changement SIRET</p>	<p>CUINET SOLUTIONS DECHETS</p>	<p>accord-cadre sans minimum, ni maximum</p>	<p>/</p>	<p>12/03/2024</p>

<p>Avenant n°1 au marché n°23-44 «Prestations d'accueil et de fonctionnement des écocentres et déchetteries du SYBERT» Objet : ajout prix nouveau sur la partie forfaitaire</p>	<p>Groupement Association TRI/INTERMED</p>	<p>4 545 014 €</p>	<p>44 390 €</p>	<p>12/03/2024</p>
<p>Avenant n°2 au marché n°23-44 «Prestations d'accueil et de fonctionnement des écocentres et déchetteries du SYBERT» Objet : ajout prix nouveau sur la partie forfaitaire</p>	<p>Groupement Association TRI/INTERMED</p>	<p>4 545 014 €</p>	<p>/</p>	<p>22/05/2024</p>

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité absolue.


Secrétaire de séance,
MONNIER Alain

